

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 8 AVRIL 2019

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS ET DU 29 MARS 2019

Secrétaire de séance 11 Mars: Mme PUYJALON

Observations : néant

Secrétaire de séance 29 Mars: Mme TALBOT FRADIN

Observations : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Mr MARY signale qu'il n'y a pas eu de réunion de commission ce mois-ci.

- Achat ordinateurs Ecole H.Dès : le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) a été accepté par le Rectorat. Subvention accordée : 6215 €, soit 50 % du montant du projet (ordinateurs ambulants avec mobilier adapté).
- Réparations diverses : Réparation de l'éclairage à l'école H.Dès effectuée. Peu de réparations ce mois-ci.
- Système d'apport collectif des Déchets :

Mise en place des points propres en cours de réalisation. Il reste un point propre à prévoir rue des jardins. Des ambassadeurs passeront dans les foyers pour expliquer le fonctionnement du nouveau système de collecte et une carte personnalisée leur sera remise. Une permanence d'information à destination de la population est également programmée le 17 mai prochain à la mairie de 18 h à 20 h.

Mr J.M. GROLLEAU signale que seuls les conteneurs ordures ménagères sont semi-enterrés et qu'il est dommage que les conteneurs de tri sélectif ne le soient pas également.

Mr MARY répond que c'est une décision qui a été prise en amont en raison du coût plus élevé des colonnes semi-enterrées.

L'implantation de la colonne au Pressou a été modifiée.

En cas de dépôt sauvage, un système d'amendes a été mis en place (110 € par dépôt sauvage).

Mme BOUVIER demande comment cela va se passer pour les manifestations à la salle des fêtes.

Pour la salle des fêtes, un système à part sera mis en place (système de carte remise aux locataires au moment des états des lieux). La facture sera adressée à la mairie donc peut-être faudra-t-il répercuter le prix sur les locations. A voir.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

Mr RENAUDET signale que les employés communaux refont actuellement l'empierrement des chemins communaux, un tracteur a été loué à cet effet.

Mr RENAUDET présente des devis pour étude et validation

1. Entretien terrain entraînement foot : Devis Sté EFFI VERT

Après étude du devis, le conseil décide de valider uniquement la partie regarnissage du terrain. Le défeutrage et le carottage seront réalisés par les employés communaux. Voir avec la CUMA pour louer une herse pour le défeutrage.

2. Travaux Bois de la Cure : Devis Robin Création et Terrena

Si les travaux sont réalisés par les employés communaux, il faut prévoir environ 3 jours de travail.

Mr RENAUDET propose que les travaux soient faits par les conseillers municipaux.

Mr le Maire demande aux conseillers de se prononcer pour ou contre la réalisation par les conseillers.

Contre : 0, Absentions : 4, Pour : 14

Mr RENAUDET présente plusieurs demandes de riverains :

1. Mr Mickaël NOIREAUDEAU veut modifier une entrée de champ. Busage nécessaire. Accord du conseil, les frais du busage seront à la charge du demandeur.

2. Mr Sylvain RAMBAULT demande à ce que le trottoir soit coupé rue du Four au droit de la parcelle AE177 pour permettre la création d'une entrée de véhicule. Accord du conseil.

3. Mr Freddy BOUTIN demande l'autorisation de planter une haie bocagère sur le talus à l'arrière de sa parcelle suite à l'achat du Bois qui entraîne le passage de promeneurs. Il s'engage à payer les plants, à planter et à entretenir la haie.

Le talus étant communal, Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après délibération : Pour : 1 (Gilles RENAUDET), Contre : 17

Le conseil refuse donc la demande de Mr BOUTIN. S'il veut réduire le vis-à-vis, Mr BOUTIN peut planter une haie bocagère mais à l'intérieur de sa parcelle.

4. Mr FOLEY à ROCHAVELLE : demande d'achat terrain communal

A voir sur place car le terrain n'appartiendrait pas à la commune mais à l'ensemble des villageois.

Avancement travaux giratoire RN/RD :

Petit problème de timing car l'Agglo est toujours sur le terrain.

La Sté Colas doit intervenir à partir du 23/4/19 mais elle refuse de le faire si les autres entreprises sont encore là et si les tests de compactage ne sont pas remis.

Les travaux sont de grande qualité malgré les problèmes de brises roche quasi quotidiens.

A noter que le SVL en profite pour refaire le réseau eau potable et la bouche incendie.

Eclairage public :

Mr RENAUDET signale un dysfonctionnement d'une ancienne horloge SEOLIS (éclairage allumé le jour et éteint la nuit). L'entreprise CETP doit intervenir et changer l'horloge.

Travaux route de Clessé :

Mr RENAUDET informe le conseil qu'il a signé le PV de réception de Travaux GEREDIS/CETP.

Aire camping-car salle omnisport :

Mme ML TALBOT-FRADIN signale que des voitures se stationnent devant l'aire et gênent l'accès. Voir ce qui peut être fait.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

Pas de réunion de commission ce mois-ci, uniquement la réunion menu qui a eu lieu la semaine dernière.

Mr le Maire évoque la mesure « Cantine à 1 euro + petit déjeuner gratuit» que le Gouvernement veut mettre en place d'ici fin avril, tout en précisant que ce dispositif devrait être réservé à des zones défavorisées. Les communes qui s'engagent recevront une aide de l'État de 2 euros par repas, sachant qu'un repas coûte en moyenne 4.50 €.

Conseil des jeunes :

L'inauguration du parc « Le Cornia des drôles » et du parcours de santé a eu lieu le samedi 23 mars en présence de Mr FIEVET, député, et de Mr GUILLERMIC, président de la commission politique de la ville et jeunesse de l'Agglo.

Mme TURPEAU rappelle que l'Agglo2B a donné une subvention de 800 euros au Conseil des jeunes pour la réalisation du parc.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

Mme PICHÉRIT reprend les points abordés lors de la réunion de la commission du 26 mars dernier ;

14 juillet :

Retour dans le Parc de la Maison de retraite en 2019

16 h début de la manifestation avec belote et pétanque. 18 h 30 : Apéro suivi d'un repas Animation assurée par J.Baptiste BOUILLON. Le recontacter pour établir le contrat.

23 h : Feu d'artifice. Prendre rendez-vous avec les Ets FILLON

Courrier envoyé aux associations pour l'organisation du repas. Le FCC s'est porté volontaire pour tenir la buvette.

Si aucune association ne se porte volontaire pour gérer le repas, les conseillers devront s'en charger. Dans ce cas, vérifier qu'il sera possible d'encaisser les repas en régie.

Les employés communaux se chargent de réserver les stands, toilettes et la remorque frigorifique. Vérifier également la banderole.

Journée conviviale du 29 Juin :

Courrier envoyé aux conseillers, employés communaux et maison de retraite, membres CCAS, conseil des jeunes. Réponses demandées pour le 8 mai.

Lieu : parc « Le Cornia des drôles ». Repas à définir (viande à la broche impossible) : barbecue ou autres

Demande des Amis du Théâtre pour l'achat d'un frigo pour transférer leurs affaires quand la salle est louée : Accord du conseil.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

- Location salle : suite aux problèmes rencontrés lors de la location aux Jeunes Agriculteurs, Mr le Maire a reçu les responsables de l'association. Il a été convenu d'encaisser les chèques caution et de facturer les clés perdues.

Mrs GOYEAU et RAMBAULT pensent qu'il faudrait augmenter le prix des cautions pour que cela soit plus dissuasif. Mr le Maire demande à Mme PICHÉRIT de mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission animation.

- Réception d'un courrier du Préfet qui signale que le grand débat est terminé. Plus de 150 cahiers en Deux-Sèvres parmi 15000 en France. Ils seront numérisés et consultables aux archives départementales.
- Bilan 2018 stockage Amailloux : tonnage 2018 = 80539 T dont 29950 T de départements limitrophes (30000 T autorisées). Moins de nuisances en 2018.
- Information de la Préfecture : Autorisation pour un parc éolien sur Airvault et Glenay « Ferme éolienne du pâlis aux chevaux » avec 6 éoliennes. Il s'agit seulement d'une information, le conseil municipal de Chiché n'a pas d'avis à donner.
- Accord équipement école numérique : dossier très bien fait par l'école. Subvention accordée : 50% du projet. Dossier à faire pour le 7 juin pour finaliser la convention de partenariat.
- DAB : Le Crédit Agricole est d'accord pour mettre le distributeur automatique à la place de l'abri bus actuel.
- Maison de Retraite : suite au départ de la Directrice, le CCAS a choisi de rejoindre le groupement GCSMS (la Chapelle St Laurent, l'Absie, Moncoutant) qui regroupe 240 lits et fonctionne déjà depuis 11 ans. Cela va permettre la mutualisation de postes : secrétariat, direction, maintenance, remplacement infirmière... Le recrutement d'un directeur à mi-temps va être lancé. En attendant, Mme BRACHET-COUTANT et Mme KOWAL de la Chapelle St Laurent viendront à Chiché. Mutualisation encouragée par l'ARS et le département.
- 26/6/19 : l'Agglo2b organise une matinale économique à Chiché de 8 à 10 h
- La Poste : rencontre avec un agent commercial qui a expliqué tous les services que la poste peut assurer (ex : audit voirie)
- Atemporelle : l'association de Parthenay va programmer une visite guidée du bourg de Chiché le 19 Mai prochain (Eglise St Martin, mairie, le pont, ancien château de Mr et Mme CADU). Cette visite fait suite à un travail de recherche réalisé pour les élèves de l'école privée. Pour 2020, une visite estivale pourrait être organisée en liaison avec l'Office de Tourisme de l'Agglo2B (visite partiellement subventionnée et gratuite pour la population).
- Bilan 2018 des bornes de recharge électrique SEOLIS : mairie : 2 recharges, route de Clessé : 2 recharges

3. DELIBERATION POUR ACHAT MAISON 7 RUE DES JARDINS

Mr le Maire informe le conseil que suite à sa décision d'acheter la maison sise 7 rue des Jardins, il est nécessaire de prendre une délibération pour établir l'acte notarié.

Prix convenu : 2500 € TTC net vendeur. La réfection du mur mitoyen sera réalisée par le propriétaire actuel.

Accord du conseil.

4. TRAVAUX PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU THEATRE

Mr le Maire demande au conseil de prendre une décision pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques au Théâtre. Doit-on lancer la procédure ?

Rappel :

- . budget prévisionnel établi par le CRER : 23851 € HT et désamiantage : 5680 € HT.
Budget principal pour le désamiantage, il faudra faire une décision modificative.
 - . 51 m² de photovoltaïques sur 78 m² de toiture.

Après délibération, le conseil décide de lancer la procédure.

5. ADMISSION EN NON-VALEUR (Cantine-TAP)

Le Trésor public demande l'admission en non-valeur de sommes non recouvrables (Cantine – TAP). Mr le Maire précise que sur les 5 sommes proposées par le trésorier, 4 viennent d'être récupérées directement par la mairie.

Il reste donc une somme de 21 € à admettre en non-valeur.

Accord du conseil.

6. TRANSPORT SCOLAIRE : COMPETENCE ET ORGANISATION

Mr le Maire reprend l'historique du dossier : suite à la panne du bus communal qui n'est pas réparable, un minibus 9 places est loué pour assurer le transport des enfants de la salle omnisports vers les écoles matin et soir. Le trajet école/cantine se fait en pédibus pour les maternelles.

Mr le Maire donne lecture du courrier de l'Agglo2B qui signale que la compétence transport est assurée par l'Agglo et non par la commune. De ce fait la commune engage sa responsabilité en cas d'accident.

Mr le Maire doit rencontrer le Président de l'Agglo pour savoir s'il serait possible d'établir une convention d'exploitation en régie des transports scolaires pour régulariser la situation, sachant que la distance de prise en charge des élèves doit être au minimum de 1.5 km selon le règlement des transports scolaires, ce qui n'est pas le cas à Chiché. Toutefois un transport similaire existe déjà à Bressuire intra-muros.

Mr le Maire pose alors plusieurs questions aux membres du conseil :

1. Faut-il maintenir le transport matin/soir de la salle omnisports vers les écoles ?

M. JM. GROLLEAU pense que ce service offert à la population se substitue à la garderie périscolaire.

Contre le maintien : 1 (J.M. GROLLEAU) Abstention : 1 (C. CROCHON)

Pour le maintien : 16

2. Doit-on louer ou acheter un car de 9 ou 20 places ?

Mme TURPEAU signale que le nombre maximum d'enfants prenant le car en même temps est de 16 à 18. Mme MOULIN est donc obligée de faire plusieurs tours. Par conséquent, les derniers enfants et elle-même arrivent en retard à l'école le matin.

La Commission émet l'idée de retarder l'heure du passage du car à 8 h 45 (actuellement 8h40), comme les écoles ouvrent à 8 H 45, il y aurait peut-être moins d'enfants dans le car.

La commission propose de prendre un car 20 places.

Si la commune veut remettre le transport école/cantine pour les maternelles de l'école H.Dès, il faut un car 20 places.

Mr S. GOYEAU signale qu'avec un 20 places, le chauffeur est obligé d'avoir le permis transport en commun.

Mme BOUVIER demande si on ne pourrait pas demander une participation aux familles qui utilisent ce transport, au même titre que les familles habitant dans les villages.

Mr le Maire rappelle que ce service a été mis en place pour amoindrir les effets de

l'urbanisation plus importante d'un côté de la nationale (lotissements, équipements sportifs, cantine) qui pénalise l'école Henri Dès et que de ce fait il n'est pas question de le facturer.

Prévoir d'établir un règlement intérieur (qui peut bénéficier du car, inscription en même temps que l'inscription cantine annuelle...).

Le conseil charge Mr RENAUDET de demander des devis aux garages locaux, à des sociétés spécialisées et de rechercher des véhicules d'occasion.

7. DESIGNATION D'UN REFERENT JEUNESSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, l'Agglo2B souhaite que des référents jeunesse soient désignés dans chaque commune afin d'assurer la relation entre l'Agglo2b et les communes.

Rôle du référent :

- Participation à la commission locale des référents jeunesse
- Communication des problématiques et ressources de son territoire
- Travail en collaboration avec les référents jeunesse
- Représentation de la commune à la commission d'attribution des projets jeunes.

Le conseil vote à l'unanimité pour désigner Mme Patricia TURPEAU, référent jeunesse.

8. DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » : DEFINITION DES MISSIONS POUR LES JEUNES ET ENCADREMENT

Suite à la décision du conseil de mettre en place le dispositif sur la commune de Chiché, une réunion d'information organisée par le service Mission Locale de la Maison de l'Emploi aura lieu à Chiché le 7 Mai à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Les jeunes intéressés devront déposer leur candidature à la Mission Locale qui organisera des entretiens.

Mr le Maire propose de constituer un groupe de travail afin de réfléchir aux travaux qui pourront être confiés aux jeunes et organiser l'encadrement.

Groupe de travail : Emmanuel RAMBAULT, François CHOLOUX, Sandra MERCERON, Marie-Laure TALBOT-FRADIN, Noëlle PUYJALON et Patricia TURPEAU.

Mr le Maire charge Mme TURPEAU d'organiser une réunion de travail.

9. FINANCEMENT DES RASED (RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES)

Afin de pallier aux frais de fonctionnement des RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), l'inspection académique souhaiterait répartir les frais au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune.

Le coût par élève est de 1.15 € pour 2019, soit une dépense d'environ 100 € pour Chiché. Après délibération, le conseil accepte de prendre en charge cette dépense.

10. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS CLASSES DE DECOUVERTE A L'ECOLE HENRI DES

L'école Henri Dès sollicite la prise en charge par la commune des frais de transport pour les classes de découverte.

Mr le Maire précise qu'à l'origine l'Ecole devait utiliser le bus communal et que cela ne devait donc pas leur générer de frais.

Classe découverte à Pescalis: 148 € TTC. Classe découverte à St Loup-Lamaire : 150 € TTC

Après délibération, le conseil accepte de prendre en charge les frais de transport.

11. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR LA LOCATION DU GROUPE ELECTROGENE POUR LE STOCK CAR

Comme chaque année, l'Association du Stock-Car demande la participation de la commune pour le financement de la location du groupe électrogène et des toilettes à l'occasion de leur manifestation des 20 et 21 Juillet. Accord du conseil.

12. QUESTIONS DIVERSES

PERMANENCE ELECTIONS EUROPÉENNES LE 26 MAI 2019

Horaires	Bureau 1	Bureau 2
8 h – 10 h	B. CHATAIGNER N. PUYJALON	F. CHOLOUX E. RAMBAULT
10 h – 12 h	M. BOCHE C. BLOT D. BOUSSARD	F. MARY ML. TALBOT-FRADIN
12 h – 14 h	M. BOUVIER S. ROBIN	I. PICHERIT C. CROCHON
14 h - 16 h	G. RENAUDET P. TURPEAU	S. MERCERON
16 h – 18 h	J.M. GROLLEAU	S. GOYEAU

PRÉSENCE POUR LES FESTIVITÉS : 29 JUIN ET 14 JUILLET

29/6/19 : absents : N. PUYJALON, D. BOUSSARD, J.M. GROLLEAU

14/7/19: absents : J.M. GROLLEAU, C. CROCHON, M. BOUVIER, S. GOYEAU,
S. ROBIN, S. MERCERON

Mr F.MARY informe le conseil que suite à la demande de l'Agglo2b, les granges de la commune ont été répertoriées. 64 granges répertoriées seront potentiellement transformables dans le prochain Plui.

Prochaines réunions :

Commission de travail «Argent de poche » : lundi 15 avril à 18h30

Conseil municipal : lundi 13 mai à 20h30